



Reconstruction des garages

Par **pollein**, le **01/04/2008 à 21:27**

Bonjour,

Suite au vote des copropriétaire en mars 2007 de faire procéder à la démolition et à la reconstruction des garages (27 garages) construit en 1968. Nous venons de déposer la demande en mairie afin de pouvoir obtenir les autorisations. Lors de notre reunion de mars 2008, nous avons eu un point sur l'avancement du dossier.

Le syndic nous a présenter le dossier et nous avons eue la mauvaise surprise de voir que la reconstruction des garages était à l'identique des garages de 1968. Nous avons pourtant demandé que la largeur des portes de garages soit augmentés pour faciliter l'entrée des voitures pour passer de 2 metres à au moins 2,20 metres sachant que la largeur d'un box est de 2,50 metres sur 6 metres. Le syndic avec le maitre d'oeuvre nous repond que nous devons obligatoirement reconstruire les garages à l'identique et donc avec une ouverture et une porte de garage de 2 metres. Peut on demander une ouverture plus large sachant que la surface d'origine n'est pas touchée, il s'agit juste d'une remise à niveau avec la largeur des véhicules actuelles et donc juste la modification de la largeur de la porte de garage?

Par avance merci de votre réponse.